

Le **concours** de recrutement : **CAPLP**

Conditions générales

Les candidats doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- être physiquement aptes.

Conditions de titres ou de diplômes :

Les candidats doivent justifier d'un master à la date de publication des résultats d'admissibilité,

- **ou** d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études supérieures d'au moins cinq années,
- **ou** d'un diplôme conférant le grade de master (exemples : DESS, DEA, diplôme d'ingénieur...)
- **ou** d'un titre ou diplôme classé au niveau I ou II du répertoire national des certifications professionnelles
- **ou** d'une inscription en M2 en vue de l'obtention d'un master.
- **ou, et à condition d'avoir accompli 5 années de pratique professionnelle** ou d'enseignement de cette pratique :

- d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux années,
- ou d'une action de formation continue conduisant à une qualification professionnelle de niveau III,
- ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III du répertoire national des certifications

INSCRIPTION AU CONCOURS : ATTENTION !

L'inscription au concours se fait par internet sur le site du ministère de l'Éducation nationale vers le mois de mai.

Certifications langue étrangère et informatique

À partir de la session 2012 et en cas de réussite au concours, les étudiants doivent justifier, pour être nommés fonctionnaires stagiaires d'un certificat de compétence en langues (CLES2) et du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e).

Titularisation et **affectation**

Le concours de recrutement est national. Les étudiants reçus au concours et titulaires d'un M2 deviennent professeurs stagiaires. Ils sont affectés dans une académie où ils effectuent un stage d'un an dans un établissement scolaire. Ils bénéficient d'un accompagnement et de périodes de formation organisées au cours de l'année scolaire. À l'issue de l'année de stage, ils sont titularisés par le recteur d'académie sur proposition du jury académique. Puis ils sont affectés par le ministère de l'Éducation nationale dans une académie.

professionnelles,

NB : Des dérogations sont possibles pour des cas particuliers (père ou mère de 3 enfants, sportifs de haut niveau...). Se renseigner auprès de la scolarité de l'IUFM.

Calendrier :

- épreuves écrites d'admissibilité au 1^{er} semestre de M2 (en novembre) ;
- épreuves orales d'admission en juin.

Épreuves du concours :

• Épreuves écrites d'admissibilité :

1- Épreuve de synthèse (durée : 5 heures ; coefficient 3) :

L'épreuve a pour objectif de vérifier et de mobiliser l'ensemble des connaissances en vue de résoudre un problème technique.

2- Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation (durée : 5 heures ; coefficient 3) :

L'épreuve a pour objectif de vérifier, que le candidat est capable de conduire l'analyse critique de solutions technologiques.

• Les admissibles passent 2 épreuves orales d'admission :

1- Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel (coef. 3)

2- Épreuve sur dossier comportant deux parties (coef. 3) :

- soutenance d'un dossier technique et scientifique réalisé par le candidat, suivie d'un entretien avec le jury

- interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».

Plus d'info sur : <http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr>

Master M2EF Enseignement, Éducation et Formation



Je veux devenir professeur de sciences et technologies industrielles



Un métier qui s'apprend
Des masters pour réussir
IUFM des Pays de la Loire
23 rue du Recteur-Schmitt - 44300 Nantes - tél : 02 51 86 39 11



Pour aller plus loin : le portail des IUFM : www.iufm.education.fr
le site de l'IUFM des Pays de la Loire : www.iufm.univ-nantes.fr
23 rue du Recteur Schmitt - 44300 Nantes - tél : 02 51 86 39 11

Le professeur de Sciences et Technologies Industrielles en lycée professionnel exerce, selon le cas, dans des classes préparant au CAP ou au bac professionnel. Il travaille dans son établissement et auprès des entreprises où les élèves effectuent leur stage.

Mission du professeur de STI

Le professeur de STI en lycée professionnel participe aux actions de formation, principalement en assurant un service d'enseignement dans sa discipline (génie électrique, génie mécanique, génie industriel bois, génie civil). Il exerce dans les classes ou divisions préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au baccalauréat professionnel.

Le professeur de STI assure le suivi individuel et l'évaluation des élèves qu'il contribue à conseiller dans le choix de leur projet d'orientation.

Les actions de formation sont effectuées dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les entreprises dans lesquelles sont organisées des périodes de formation. Elles comprennent notamment :

- la préparation et l'organisation des périodes de formation en entreprise,
- l'encadrement pédagogique des élèves durant ces périodes et leur évaluation.

Une formation rénovée pour les élèves de lycée professionnel

La voie professionnelle propose un enseignement concret en relation avec le monde professionnel et ses métiers afin d'acquérir des connaissances et des savoir-faire dans le domaine professionnel.

Après la troisième, un élève peut préparer :

- un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en 2 ans,
- un baccalauréat professionnel ou technologique en 3 ans. Le passage d'un diplôme intermédiaire est prévu pendant ce cursus: BEP rénové, CAP plus rarement.

Les classes de seconde professionnelle de certaines spécialités sont rattachées à des champs professionnels.

Les enseignements de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle sont basés sur la maîtrise de techniques professionnelles. Les élèves font des travaux pratiques en atelier ou en classe et plusieurs semaines de stages en entreprise. Les élèves suivent également des cours de français, histoire-géographie, éducation civique, mathématiques, langue vivante, éducation physique et sportive, éducation artistique et selon les spécialités, un enseignement de sciences physiques et chimiques ou une deuxième langue vivante.

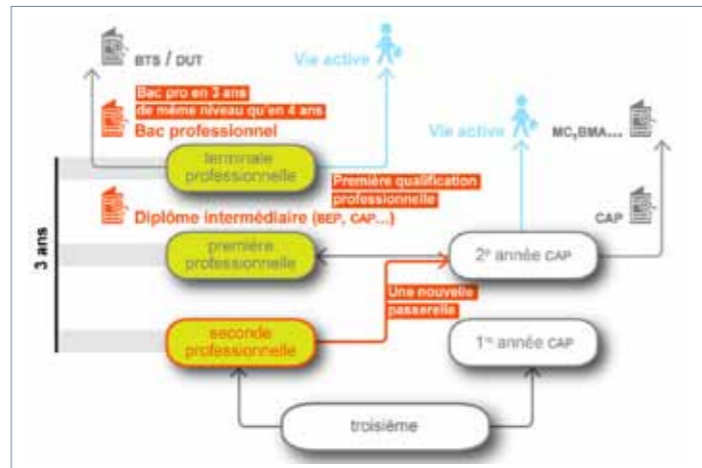
Le travail du professeur de STI

L'activité du professeur de STI consiste à amener les élèves vers la réussite au diplôme (CAP ou Bac Pro) et les préparer à entrer dans la voie professionnelle. Son travail se répartit ainsi :

Les disciplines professionnelles et technologiques représentent la moitié de l'emploi du temps des élèves. Le professeur organise son enseignement sous forme de travaux pratiques et de réalisation par groupe de 15 élèves maximum à l'atelier pour faire acquérir les gestes professionnels. Des cours théoriques complètent les connaissances.

La formation dispensée aux élèves de lycées professionnels vise à développer des compétences pour les former à des activités professionnelles : étude, organisation, réalisation, mise en service, maintenance, communication, gestion...

Les professeurs effectuent un service hebdomadaire d'une durée de 18 heures d'enseignement dans leur discipline. Le professeur assure l'encadrement pédagogique pendant les périodes de formation des élèves en entreprise.



Sources : ministère de l'Éducation nationale

La formation à l'IUFM

LE MASTER M2EF spécialité « enseignement et formation technologiques et professionnels » (EFTP) prépare, à Nantes, les concours CAPLP des sections :

- **Génie électrique option électrotechnique et énergie ;**
- **Génie industriel option Bois ;**
- **Génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés ;**
- **Génie civil options construction et économie, construction et réalisation des ouvrages équipements techniques-énergie.**

L'organisation de la formation :

• L'enseignement dans les filières professionnelle et technologique du STI exige une approche plurielle et pluridisciplinaire. L'objectif du parcours master est de doter les étudiants des connaissances à un haut niveau, indispensables pour enseigner dans ces filières.

• Les enseignements disciplinaires et professionnel comportent un large tronc commun qui vise à conduire tous les étudiants, quel que soit leur parcours d'origine, à une maîtrise des connaissances fondamentales pour :

- obtenir un master 2,
 - réussir au concours CAPLP de la section préparée.
- La formation se divise en 5 blocs (cf document présentation Masters) :
- Savoirs fondamentaux disciplinaires, didactiques et épistémologiques,
 - Savoirs généraux de l'enseignant,
 - Analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant,
 - Formation à et par la recherche,

Votre contact à l'IUFM



Pour tout renseignement personnalisé, n'hésitez pas à nous contacter :

jean-jacques.hardy@iufm.univ-nantes.fr

4 chemin de Launay-Violette - 44300 Nantes - tél : 02 40 16 30 75

Rémunération mensuelle (salaire net)

Année de stage	1 584 €	
Après 2 ans de carrière	1 666 €	
Après 10 ans de carrière	de 1 805 €	à 1 913 €
Après 20 ans de carrière	de 2 365 €	à 2 543 €
Après 30 ans de carrière	de 2 543 €	à 3 026 €

Indemnités mensuelles éventuelles
 Heure supplémentaire année (HSA) : 120 €
 Indemnité ZEP : 96 €
 Indemnité suivi et orientation des élèves (pour tous les professeurs) : 100 €
 Indemnité de professeur principal : 117 €

Inscription au master :
retrait des dossiers sur
www.iufm.univ-nantes.fr
à partir du mois de mai

• Stage en milieu professionnel pour appréhender le métier d'enseignant en lycée professionnel.

Les atouts de la formation à l'IUFM

- Des contenus ciblés sur la préparation aux épreuves d'admission et d'admissibilité,
- Des formateurs disciplinaires et de terrain,
- Une expérience de plusieurs années dans la préparation aux concours et au métier et des résultats significatifs,
- Un accompagnement et un suivi personnalisé,
- Une préparation au C2i2e intégrée à la formation,
- Une formation ouverte et à distance (FOAD) partielle pour les salariés et les professionnels,
- Une plateforme numérique pour travail collaboratif.

Les lieux de formation

La préparation au concours s'effectue à Nantes.
 IUFM - Espace Launay-Violette
 4 chemin du Launay-Violette - 44322 Nantes cedex 3

Les formations disciplinaires se font en partenariat avec :

- L'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Nantes (Génie Electrique, Génie Mécanique et Génie Civil),
- L'Ecole supérieure du Bois (Génie Industriel Bois),
- La Société Schneider Electric,
- La Société Hager,
- L'Association professionnelle Atlanbois.